FEUILLE DE ROUTE SUR LA COLLABORATION ENTRE LE GPE ET LE SECTEUR PRIVÉ ET LES FONDATIONS

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Ce document a pour objet de demander au Conseil d'administration d'approuver la Feuille de route pour la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations lors de sa réunion du 28 février au 1er mars 2017. La feuille de route susmentionnée, qui figure en Annexe 1, décrit trois étapes successives pour l'année 2017, et sept étapes en séquence menant, en dernière instance, à la formulation de stratégies relatives au secteur privé et aux fondations d'ici décembre 2017.

Synthèse des délibérations du SPC lors de sa réunion du 1er janvier 2017

- Le SPC a exprimé son soutien décidé à la Feuille de route proposée par le Secrétariat.
- Certains membres du SPC ont souligné qu'il est nécessaire de prendre des précautions au moment d'entreprendre des rapports de collaboration avec le secteur privé afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Le Secrétariat a rappelé au comité que le Conseil avait adopté des Principes pour la collaboration avec les entreprises et leur annexe portant sur la politique relative aux conflits d'intérêt (portant spécifiquement sur les entreprises) en décembre 2015. Les membres du SPC ont proposé d'inclure un Cadre d'atténuation des risques dans le processus d'élaboration de la stratégie.
- Le SPC soutient l'analyse du SFWG, selon laquelle le GPE est en mesure d'entreprendre une collaboration accrue et de meilleure qualité avec le secteur privé, tant en ce qui concerne l'octroi de financements que l'apport de ressources dans le cadre du FFF.
- Certains membres du SPC ont souligné l'importance d'intégrer les négociations concernant la stratégie relative aux fondations et la stratégie relative au secteur privé à la structure de gouvernance du GPE, en évitant d'instaurer un système parallèle de dialogue avec le groupe constitutif du secteur privé et des fondations. Le Secrétariat a confirmé que ce processus sera placé sous la supervision du Comité des stratégies et de l'impact (SIC).
- Le Secrétariat a été invité à donner des explications relatives à l'enchaînement entre la reconstitution des ressources et l'élaboration des deux stratégies. Le SPC a indiqué que les stratégies pourraient être utiles à obtenir des fonds dans le cadre de la reconstitution. Le Comité a expliqué que le groupe constitutif des fondations et du secteur privé avait demandé de disposer du temps suffisant lui permettant d'élaborer les stratégies et, par conséquent, de définir l'enchaînement. Le Comité a également pris note des dialogues en cours avec lesdits partenaires, et des jalons qui constitueront la structure du Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources (FFF), y compris la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde qui sera adoptée en février, ainsi que le plaidoyer pour l'investissement qui sera rendu public d'ici avril 2017. La Stratégie de collaboration avec les fondations et la Stratégie de collaboration avec le secteur privé seront examinées par le SIC en octobre 2017 et approuvées par le Conseil en décembre 2017.

2. SYNTHÈSE

2.1 Il est essentiel de bien définir le rôle de ces contributions potentielles du secteur privé et des fondations, au moment où le GPE s'apprête à entamer sa campagne de reconstitution des ressources et à élaborer son plaidoyer pour l'investissement. Le présent document définit une feuille de route visant à resserrer les liens de collaboration entre le GPE et les fondations et le secteur privé, en trois moments distincts :

1) Période précédant la réunion du Conseil en février 2017 (achevée) ;
2) Troisième campagne de reconstitution des ressources du GPE et plaidoyer pour l'investissement en avril 2017 ;
3) Remise des stratégies complètes de collaboration avec les fondations et le secteur privé à l'occasion de la réunion du Conseil de décembre 2017.

2.2 Il existe un immense potentiel inexploré qui permettrait de renforcer le partenariat et la collaboration stratégique entre le GPE, le secteur privé et les fondations. Le Plan GPE2020 reconnaît le rôle essentiel des deux groupes de parties-prenantes pour leur appui au mandat du GPE et la défense de ses principes. Le GPE, ainsi que les deux groupes en question, sont fortement intéressés à la construction d'un partenariat solide, non seulement en s'appuyant sur le Groupe constitutif du secteur privé et des fondations créé en 2011, mais également en explorant de nouvelles formes de collaboration stratégique, financière et technique. D'autre part, le GPE a besoin de fonder son approche sur des données probantes, et de réaliser des efforts d'analyse de la collaboration efficace avec le secteur privé, pour faire en sorte que certaines capacités ayant été renforcées par le GPE dans les pays en développement permettent d'engager des relations stratégiques avec les entreprises.

2.3 Le Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG), créé par le Conseil du GPE et chargé de mettre au point un Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources (FFF) en vue de la prochaine reconstitution du GPE, a proposé un cadre tenant compte du rôle essentiel rempli par le secteur privé et que, de leur côté, les fondations privées sont appelées à remplir en appuyant le GPE2020.

2.4 Par le biais du Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources (FFF), le SFWG analyse différentes possibilités, y compris le fait que les capitaux privés permettraient d'adopter des mécanismes de financement novateurs et d'être utilisés pour financer le fonds principal du GPE au moyen, par exemple, de mécanismes de financement mixte. En revanche, les capitaux des fondations pourraient alimenter le fonds commun du GPE ou apporter un financement ciblé à certains mécanismes de financement (BOD/2017/DOC 03, y compris l'Annexe 1), relevant de la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde du FFF. Le Groupe de travail sur

le financement stratégique a également élaboré des mesures de sauvegarde permanentes qui pourraient être mises en place pour recevoir des financements du secteur privé et de fondations (BOD/2017/DOC 05).

2.5 L'approche fondée sur l'échange de connaissances et de bonnes pratiques (ECBP) indique le chemin à suivre pour établir une collaboration entre le GPE et les fondations. Les fondations et le Secrétariat ont le désir d'explorer quelles autres initiatives ciblées en matière d'ECBP pourraient être entreprises durant la période couverte par le Plan GPE2020.

2.6 Sur la base de travaux existants, la feuille de route énumère en détail, dans le cadre de la succession des étapes, des éléments susceptibles de resserrer les liens avec le groupe constitutif, de générer des analyses de marché, et de définir la valeur ajoutée représentée par une collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations. Ces aspects feront en sorte que la collaboration avec le GPE soit, outre que financier, également d'ordre stratégique, en alimentant le plaidoyer pour l'investissement en cours de reconstitution en avril 2017, et en menant en dernière instance à des stratégies complètes qui seront présentées au Conseil pour approbation en décembre 2017.

3. DEMANDE DE DÉCISION

3.1 Faisant suite aux débats qui se sont tenus lors de sa réunion du 31 janvier 2017, le Comité des stratégies et des politiques (SPC) prie le Conseil d'administration d'approuver la décision ci-dessous :

BOD/2017/03-XX— <u>Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations, telle que présentée dans le document BOD/2017/03 DOC 08.
2. Entérine les objectifs et les étapes menant à l'élaboration de stratégies de collaboration avec le secteur privé et les fondations pendant l'année 2017.
3. Approuve l'intention de se concentrer sur les financements et activités de plaidoyer sur le plan mondial par le secteur privé en 2017, et d'explorer les possibilités de collaboration du secteur privé sur l'échelon national à partir de 2018.
4. Charge le SIC d'assurer la gouvernance et la supervision consultative des deux stratégies.

4. CONTEXTE

4.1 Au cours de la réunion du Conseil de décembre 2016 au Cambodge, le Conseil d'administration du GPE a réaffirmé (BOD/16/12-17) sa détermination à poursuivre une

collaboration stratégique avec le secteur privé et les fondations privées pour atteindre les buts et objectifs du plan GPE2020 ; et

1. A noté que, à la suite de délibérations antérieures du Conseil, des travaux préparatoires avaient été réalisés sur la collaboration avec le secteur privé et les fondations privées dans le cadre du partenariat, quoique les progrès aient été plus lents que prévu ;
2. A demandé au Secrétariat d'œuvrer avec le Comité des stratégies et des politiques, en concertation avec le groupe constitutif du secteur privé et des fondations et d'autres partenaires intéressés, à l'élaboration pour février 2017 d'une feuille de route sur la collaboration avec le secteur privé et les fondations, qui définira les principes et les objectifs, ainsi qu'une démarche par étapes de la formulation d'une stratégie de collaboration au cours de l'année 2017 ;
3. A noté que le Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources aura des effets positifs importants sur la collaboration avec le secteur privé et les fondations privées.

4.2 En décembre 2015, le Conseil a approuvé les Principes sur la participation des entreprises et sa Politique relative aux conflits d'intérêt[1]. Les Principes sur la participation des entreprises concernent la collaboration du monde des affaires avec le GPE plutôt que la collaboration des entreprises au bénéfice de l'éducation en général. Ils proposent différents rôles que le monde des affaires peut assumer sur le plan national et international, et ils fournissent également une série de principes assurant la transparence et la responsabilité du secteur des affaires dans sa relation de partenariat avec les gouvernements des pays en développement. Ce document indique, de plus, que le secteur des affaires présente l'avantage de conjuguer l'innovation et les approches propres du monde des entreprises aux systèmes éducatifs, et le concept de la responsabilité des entreprises à l'appui financier des systèmes éducatifs nationaux. La politique relative aux conflits d'intérêts constitue une protection contre les collaborations profitant aux entreprises plutôt qu'aux systèmes éducatifs et, en dernière instance, aux élèves.

4.3 Dans le cadre de la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, le Conseil a adopté en juin 2016[2] des procédures et mesures de sauvegarde intérimaires permettant de recevoir des financements de fondations destinés à certaines initiatives ciblées d'échange de

[1] Principes sur la participation des entreprises et conflits d'intérêt. Décembre 2015 http://www.globalpartnership.org/fr/library?search_api_views_fulltext=Principes+sur+la+participation+des+entreprises+et+conflits+d%27int%C3%A9ret.+D%C3%A9cembre+2015

[2] Options et proposition pour le renforcement des capacités nationales grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques : Rapport du Comité des stratégies et des politiques - http://www.globalpartnership.org/fr/content/16-rapport-du-comite-des-strategies-et-des-politiques-renforcement-des-capacites-nationales

connaissances et de bonnes pratiques (ECBP). En 2016, sept fondations ont apporté un financement à trois initiatives ECBP : **Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle** (BELDS), **Évaluation au service des apprentissages** (A4L), ainsi que la **Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes du GPE**.

4.4 En novembre 2016, le Secrétariat a rencontré le Groupe international des bailleurs de fonds pour l'éducation (IEFG), plus important réseau de fondations privées œuvrant dans le domaine de l'éducation, ainsi que le représentant du groupe constitutif concerné siégeant au Conseil du GPE. Le but de la réunion était d'analyser quels nouveaux outils pourraient faire en sorte que la relation entre le GPE et les fondations aille au-delà du simple appui financier pour devenir un rapport entre alliés stratégiques, experts techniques et défenseurs de causes communes. Une proposition de la même teneur a été avancée au monde des affaires par le biais de la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation (GBC-Ed), qui a manifesté son intérêt de représenter le secteur privé lors de la réunion du Conseil de juin 2017.

5. INCIDENCE SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

5.1 Deux membres actifs du personnel du Secrétariat seront chargés de la coordination des activités, sous la supervision des directeurs de la stratégie, des politiques et des performances (SPP), et des partenariats et relations extérieures. Certaines questions spécifiques au titre de l'une quelconque des étapes pour lesquelles des capacités supplémentaires sont requises de consultants ou d'entreprises externes seront financées par le budget du secrétariat de l'exercice 2017.

6. PROCHAINES ÉTAPES

6.1. À la suite de l'approbation par le Conseil, le Secrétariat amorcera les étapes et procèdera à l'élaboration des stratégies de collaboration avec le secteur privé et du plaidoyer pour l'investissement, pour examen par le Comité des stratégies et de l'impact lors de sa réunion d'avril 2017, et approbation des stratégies complètes par le Conseil lors de sa réunion de décembre 2017.

7. CONTACTER Karen Mundy (kmundy@globalpartnership.org) ou Charles Tapp (ctapp@globalpartnership.org) pour de plus amples informations.

8. ANNEXES

8.1 Le présent document comprend l'annexe suivante :

Annexe 1 - Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations

Annexe 1 : Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations

1. Définitions

1.1 La Charte définit le secteur privé comme « les entreprises nationales et les services d'entreprises internationales dans les pays, dont la stratégie est axée principalement sur des activités à but lucratif, ainsi que les associations et réseaux du secteur privé »[3].

1.2 Les fondations privées font partie des partenaires de développement du GPE, qui comprennent des « représentants locaux des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement et d'autres bailleurs de fonds ; (y compris les fondations philanthropiques privées) »[4].

1.3 Lors de leur adhésion au partenariat, des rôles et responsabilités spécifiques sont attribués aux deux catégories de partenaires, indiquant le moyen par le biais duquel elles s'engagent à appuyer le GPE, et notamment : 1) accroître l'aide (y compris l'aide technique et financière) en faveur des plans sectoriels de l'éducation de l'État concerné ; 2) contribuer à la mobilisation des ressources et à leur alignement sur les priorités des pays en développement partenaires, et 3) harmoniser les procédures et utiliser les systèmes nationaux autant que possible.

2. Objectifs de la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations

2.1 **La collaboration entre le GPE et les fondations**, ainsi que l'appui apporté par les fondations au Plan GPE2020, sont motivés par des objectifs distincts :

- Définir les buts communs et identifier les opportunités de promouvoir les valeurs partagées au moyen de partenariat stratégiques avec les fondations.
- Structurer des formes de collaborations donnant accès à des contributions accrues, de meilleure qualité, de la part des fondations bénéficiant les secteurs éducatifs en fournissant un appui direct aux plans sectoriels de l'éducation.
- Assurer des contributions financières reçues dans le fonds commun du GPE octroyées par des fondations privées et/ou des financements ciblés axés sur l'innovation, l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, les activités de plaidoyer et de responsabilité sociale tel que décrit dans le Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources ;
- Tirer profit des connaissances et des ressources dont disposent les fondations, et mettre en place une collaboration au sujet des politiques permettant d'appuyer l'interaction du GPE avec les pays en développement partenaires ;
- Contribuer à la compréhension et à l'appui des travaux du Partenariat mondial, ainsi qu'à l'éducation de base, auprès des fondations au moyen de défenseurs et d'activités de plaidoyer sur le plan mondial et national ;
- Renforcer le rôle de fondations au sein du GPE grâce à la participation enthousiaste et à la collaboration du groupe constitutif du Conseil.

[3] Charte du Partenariat mondial pour l'Éducation 2016 - http://www.globalpartnership.org/fr/content/charte-du-partenariat-mondial-pour-education

[4] Ibid.

2.2 **La collaboration entre le GPE et le secteur privé** est motivée par les objectifs supplémentaires énoncés ci-dessous, dans le but d'avancer vers une équité accrue, de meilleurs résultats d'apprentissage, et des systèmes éducatifs plus efficaces :

- Définir les buts communs et identifier les opportunités de promouvoir les valeurs partagées avec des investisseurs et des partenaires du secteur privé partageant la même vision
- Assurer de nouveaux financements supplémentaires directement pour le GPE, ou indirectement pour les investissements sectoriels alignés du GPE, tels que définis dans le Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources, provenant d'entreprises et d'organisations privées partageant la même vision en ce qui concerne l'éducation de base.
- Établir des rapports de partenariats mutuellement avantageux et à impact élevé susceptibles d'accélérer l'atteinte des buts du GPE au moyen de la mise en place de capacités et de connaissances complémentaires.

- Contribuer à la compréhension et à l'appui des travaux du Partenariat mondial, ainsi qu'à l'éducation de base, au sein de la communauté des affaires au moyen de dirigeants du secteur privé et de défenseurs œuvrant à l'échelon mondial et national ;
- Accroître la compréhension des démarches visant la collaboration avec le secteur privé pour la planification de l'éducation et le dialogue sur les politiques à l'échelon national.
- La participation du secteur privé au dialogue sur les politiques se verra rehaussée par une participation plus active au sein du Conseil du GPE.

3. Vue d'ensemble de la démarche

3.1 Le GPE s'engage à resserrer ses liens avec le secteur privé et les fondations, et à élaborer, au moyen de consultations et d'une analyse fondée sur des faits probants, des stratégies séparées relatives à la collaboration avec chacun des deux groupes. D'autre part, le GPE s'apprête à entamer sa période de reconstitution des ressources, pour laquelle un plan relatif à la collaboration avec le secteur privé et les fondations est nécessaire. La présente feuille de route énumère une série d'étapes menant à :

1. L'approbation d'une démarche par étapes visant à impliquer le secteur privé et les fondations au cours de la réunion du Conseil de février 2017 ;
2. Un plan de collaboration à la reconstitution des ressources, ainsi qu'un plaidoyer pour l'investissement, avant avril 2017 ;
3. Une Stratégie pour la collaboration avec le secteur privé, ainsi qu'une Stratégie, séparée bien qu'apparentée, pour la collaboration avec les fondations pour approbation lors de la réunion du Conseil de décembre 2017.

3.2 Des consultations menées auprès des deux groupes de parties-prenantes permettront d'évaluer comment optimiser la valeur ajoutée représentée par chacun des partenaires, par le biais de financements sur le plan mondial et des activités de plaidoyer. Ces consultations constitueront la base de la Feuille de route qui sera présentée lors de la réunion du Conseil de février. Une stratégie plus détaillée, axée sur la collaboration au niveau des pays, sera élaborée au cours du deuxième semestre 2017, et reposera sur l'analyse plus approfondie des faits probants concernant

des approches intéressantes visant la collaboration avec le secteur privé et les fondations en matière de renforcement du secteur de l'éducation.

3.3 En ce qui concerne l'approche adoptée, le Comité des stratégies et de l'impact (SIC) se chargera de la supervision du point de vue de la stratégie et de la gouvernance, afin d'accompagner le processus stratégique jusqu'à son accomplissement. Les consultations susmentionnées concerneront les membres du Conseil, ainsi que des partenaires du secteur privé et des fondations. Les partenaires auront un rôle essentiel à jouer tout au long du processus de conception. Ils seront appelés à consacrer du temps et des ressources pour veiller à ce que les étapes, les principes et les stratégies en résultant soient réellement le fruit d'une collaboration, qu'ils reflètent des propositions de valeur définies de commun accord, et contribuent à atteindre les trois buts stratégiques, à savoir de meilleurs apprentissages, une plus grande équité entre les sexes et une plus grande inclusion, et des systèmes éducatifs plus efficaces.

Le tableau ci-dessous présente en synthèse toutes les étapes qui seront par la suite détaillées dans les paragraphes suivants.

<table>
<tr><th></th><th colspan="4">Étapes clés (2017)</th></tr>
<tr><th></th><th>1er trimestre

(Janvier/février/ mars)</th><th>2e trimestre

(Avril/mai/ juin)</th><th>3e trimestre

(Juillet/août/ septembre)</th><th>4e trimestre

(Septembre/ octobre/ novembre)</th></tr>
<tr><td>Phase 1 : Réunion du Conseil de février (ACHEVÉE)</td><td>1. Participation au FFF
2. Consultations relatives à la feuille de route
3. Réunion du Comité des stratégies et des politiques</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Phase 2 : Troisième reconstitution des ressources du GPE</td><td colspan="2">4. Élaboration du plan de collaboration avec le secteur privé et du plaidoyer pour l'investissement
5. Élaboration du plan de collaboration avec les fondations et du plaidoyer pour l'investissement</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Phase 3 : Stratégies du secteur privé et des fondations</td><td></td><td colspan="3">6. Élaboration de la stratégie du secteur privé
7. Élaboration de la stratégie des fondations</td></tr>
</table>

Phase 1 : Jusqu'à la réunion du Conseil de février 2017 (ACHEVÉE)

Des actions immédiates sont nécessaires afin de réaffirmer la participation des deux groupes de parties-prenantes aux travaux dès le début, et de faire en sorte que les consultations menées auprès

d'un plus grand nombre de représentants des deux catégories apportent des éléments sur les intérêts et les opportunités qui surgissent pour mieux définir les travaux futurs du GPE.

Étape 1 : Participation au Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources (FFF)

Des représentants du secteur privé et des fondations seront invités à prendre part à deux des cinq sous-groupes concernant l'ECBP. Un représentant sera invité à faire partie du sous-groupe de travail sur les contributions et la politique de sauvegarde, et un autre représentant sera appelé à faire partie du sous-groupe de travail sur les implications opérationnelles. Dans le premier cas, il s'agit de veiller à ce que les bailleurs s'alignent sur les principes directeurs du GPE et du Groupe de la Banque mondiale. Dans le deuxième cas, il s'agit de définir les coûts de transaction liés à l'opérationnalisation du Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources (FFF).

Le GPE s'efforcera d'obtenir le soutien du groupe constitutif du secteur privé et des fondations, afin d'analyser le rôle du capital privé dans la mise en place de mécanismes de financement novateurs, et la responsabilité sociale des entreprises pour doter de ressources des initiatives ciblées liées à l'innovation, à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, aux activités de plaidoyer et de responsabilité sociale. Ceci s'ajoutera à l'appui recherché pour les financements octroyés par les fondations à certains volets de financement ciblés.

Étape 2 : Consultations relatives à la feuille de route

Des consultations avec le groupe constitutif du secteur privé et des fondations auront lieu le 13 janvier, tandis que les consultations auprès des membres du Conseil auront lieu au Cambodge lors d'un petit déjeuner de travail le 19 janvier, afin d'analyser le projet de feuille de route, convenir de la démarche par étapes et du calendrier, et prendre des décisions sur les étapes nécessaires à l'élaboration de stratégies relatives au secteur privé et aux fondations avant décembre 2017.

Étape 3 : Réunion du Comité des stratégies et des politiques

Par la suite, une réunion du Comité des stratégies et des politiques aura lieu le 31 janvier, dans le but de discuter les résultats des consultations et de proposer des modifications à la feuille de route et aux décisions proposées ici pour approbation par le Conseil lors de sa réunion de février :
Le Conseil d'administration :

1. Approuve la Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations…
2. Entérine les objectifs et les étapes menant à la collaboration avec les deux catégories courant 2017.
3. Approuve l'intention de se concentrer sur les financements et activités de plaidoyer sur le plan mondial par le secteur privé en 2017, et d'explorer les possibilités de collaboration du secteur privé sur l'échelon national à partir de 2018.
4. Entérine le rôle rempli par le SPC de gouvernance et de supervision consultative relatives aux deux stratégies.

Phase 2 : Troisième reconstitution des ressources du GPE

Le Plan de collaboration pour la reconstitution décrira la démarche à suivre pour que le secteur privé et les fondations collaborent avec le GPE tout au long de la période de reconstitution des

ressources. Les décisions qui seront prises en février par le Conseil, concernant le Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources ainsi que la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde, indiqueront le chemin à suivre pour l'élaboration de deux composantes, reliées bien que distinctes, relatives au secteur privé et aux fondations en suivant le calendrier de la période reconstitution (du mois d'avril, date probable du lancement de la campagne de reconstitution, jusqu'au mois de novembre 2017, date probable de la réunion portant sur la reconstitution des ressources[5]). Conformément au FFF, entre le 2e et le 4e trimestres, le Secrétariat entreprendra des activités de sensibilisation ciblées visant le secteur privé et les fondations, tel que décrit dans le plaidoyer pour l'investissement.

Étape 4 : Secteur privé

La collaboration stratégique entre le GPE et le secteur privé est multidimensionnelle, et reconnaît les capacités et ressources complémentaires que le secteur privé est susceptible d'apporter à l'éducation de base. Dans le cadre de la reconstitution des ressources du GPE et en ligne avec le FFF, le Partenariat global se penchera en priorité sur la collaboration financière avec le secteur privé.

Compte tenu de la complexité de la collaboration avec le secteur privé, le GPE axera ses activités de reconstitution sur la mobilisation de ressources au niveau mondial et les activités de plaidoyer. Conformément aux décisions du Conseil concernant le FFF et le CSP, ces activités spécifiques comprendront :

1. *L'élaboration de principes communs*
 Le Secrétariat du GPE se chargera de la coordination d'une série de consultations qui se tiendront à partir du mois de février dans le cadre du groupe constitutif du secteur privé, visant à mettre au point des principes communs établis dans les directives régissant la collaboration avec les entreprises[6]. Ce dernier point sera essentiel afin de procéder à l'élaboration du plaidoyer pour l'investissement (voir le point 4 ci-dessous).
2. *La diversification des mécanismes de financement du GPE conformément au Cadre d'octroi de financements et d'apport de ressources.*
 En février, le groupe Dalberg aidera le GPE à déterminer ses options clés d'investissement, en tant que points d'entrée pour la mobilisation de ressources sur le plan mondial par le biais de capitaux et investissements privés. Le Secrétariat se chargera de l'élaboration d'un plan de travail pour l'opérationnalisation des mécanismes de financement, en se penchant sur les modalités administratives et financières mises en avant par le FFF et le CSP. Les opportunités d'investissement privé au niveau des pays seront analysées durant l'exercice 2018, en se penchant particulièrement sur le renforcement des systèmes nationaux.
3. *L'analyse des moyens par lesquels le secteur privé contribue à améliorer l'éducation de base dans les pays membres du GPE.*
 Une entreprise externe sera engagée en février et chargée de procéder à une analyse des moyens par lesquels le secteur privé contribue à l'éducation de base. Ceci servira non seulement à obtenir des renseignements qui seront utilisés pour l'élaboration du plaidoyer pour l'investissement, mais également pour sonder les intentions du secteur vis-à-vis de la reconstitution des ressources du GPE. L'analyse susmentionnée se reportera également à

[5] Le calendrier détaillé de la reconstitution des ressources sera présenté en février
[6] Voir la note de bas de page n°2.

des expériences de collaboration novatrices avec d'autres secteurs pertinents, tels que la santé, les mines ou l'agriculture.

4. *L'établissement d'un plaidoyer convaincant pour l'investissement pendant la reconstitution*
 Le plaidoyer pour l'investissement à l'intention du secteur privé sera élaboré d'ici avril 2017. Ce document précisera une proposition mutuellement avantageuse présentée au secteur privé, en ligne avec le FFF et le CSP, pendant le prochain cycle de reconstitution des ressources du GPE.

Étape 5 : Fondations

Une composante spécifique relative aux fondations sera élaborée et mise en œuvre dans le cadre du Plan de collaboration pour la reconstitution, parallèlement à la composante relative au secteur privé. Elle reposera sur des consultations systématiques auprès des partenaires desdites fondations, notamment sur une collaboration constructive pour la conception des volets de financements relatifs aux solutions novatrices, à l'ECBP, ainsi qu'aux activités de plaidoyer et à la responsabilité sociale conformément au FFF et à la Politique des contributions et des mesures de sauvegarde. Ces activités spécifiques comprennent :

1. *L'élaboration de principes communs*
 À partir du mois de février, le Secrétariat du GPE se chargera de la coordination d'une série de consultations auprès des fondations, afin de définir quels sont les principes communs régissant la collaboration. Ceci sera essentiel pour la définition des termes de la collaboration, et servira également d'élément précurseur à l'élaboration du plaidoyer pour l'investissement (voir le point 5 ci-dessous)
2. *L'opérationnalisation de trois initiatives pilotes relatives à l'ECBP et l'exploration du financement ciblé d'autres initiatives*
 Le Secrétariat du GPE achèvera les tâches d'ordre administratif, financier et opérationnel relatives aux pilotes d'ECBP existants avant le mois de mars, en veillant à ce que les piliers stratégiques de la programmation aient été mis en place après étude approfondie de futures initiatives de financements ciblés avec le groupe, et incorporera les leçons apprises des initiatives en cours à la campagne de reconstitution des ressources.
3. *Analyse des questions prioritaires, des modalités de financement et de collaboration avec les fondations*
 En février, une entreprise externe sera chargée d'analyser les tendances mondiales et nationales des thèmes prioritaires et des régions où sont concentrées les fondations œuvrant dans le secteur de l'éducation. Ladite analyse se penchera également sur les modalités de financement et de collaboration avec des fondations dans le cadre de partenariats multilatéraux dans le secteur de la santé, de l'environnement ou d'autres secteurs pertinents.
4. *Conception de volets de financement ciblés*
 Des représentants des fondations participeront aux sous-groupes de travail sur les financements stratégiques ; de plus, des consultations seront menées afin de connaître le point de vue des fondations en ce qui concerne le volet de financement relatif à l'innovation, l'ECBP, les activités de plaidoyer et la responsabilité sociale conformément au FFF.
5. *L'établissement d'un plaidoyer convaincant pour l'investissement pendant la reconstitution*

Le plaidoyer pour l'investissement à l'intention des fondations sera élaboré d'ici avril 2017. Il reposera sur les recherches décrites ci-dessus, sur les consultations qui seront menées auprès des groupes constitutifs au mois de mars, et sera en ligne avec le FFF et le CSP.

Phase 3 : Stratégies relatives au secteur privé et aux fondations (avril à décembre 2017)

Les stratégies « complètes » relatives au secteur privé et aux fondations seront présentées par le Comité des stratégies et de l'impact à l'occasion de la réunion du Conseil en décembre 2017. Fondées sur le plan de collaboration pour la reconstitution, ces stratégies décriront les propositions de valeur respectives représentées par une collaboration entre le GPE, le secteur privé et les fondations, tout en précisant les buts et objectifs des divers partenariats vis-à-vis du plan GPE2020, et en décrivant comment ceux-ci seront atteints durant la période concernée par le plan stratégique. Le point de départ et la démarche à suivre pour l'élaboration des deux stratégies jusqu'à leur réalisation sera la définition de commun accord de principes au moyen de consultations auprès de chacun des deux groupes.

Étape 6 : Stratégie relative à la collaboration avec le secteur privé

Le principal livrable sera une stratégie intégrale régissant les rapports de collaboration entre le GPE et les entreprises dans le cadre de buts et valeurs partagés. Cette stratégie ne comprend pas la fourniture de services éducatifs privés. Ceux-ci feront l'objet d'une analyse en 2018. Ces activités spécifiques comprennent :

1. *La création du groupe constitutif du secteur privé et l'accroissement de la participation du secteur privé au dialogue mondial sur les politiques*
 Un représentant de la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation (GBC-Ed), siégera en tant que représentant du groupe constitutif du secteur privé au Conseil du GPE à partir de janvier 2017, afin de participer à l'élaboration de la stratégie.
2. *Des recherches commanditées*
 À partir du mois d'avril, une étude basée sur des faits probants sera sollicitée, dans le but de cerner où et comment la participation du secteur privée peut être optimisée (par exemple en ce qui concerne les plans d'étude, la réalisation d'essais, la formation, l'utilisation des technologies, les livres, les infrastructures et la fourniture de services), y compris le rôle du capital privé et des partenariats public-privé.
3. *L'élaboration d'une composante relative à l'échange des connaissances et des apprentissages*
 D'ici le mois d'octobre/novembre, des cas d'études, des directives, une boîte à outils, et des activités de diffusion des connaissances seront élaborées concernant les bonnes pratiques en matière de collaboration avec le secteur privé dans le domaine de l'éducation afin d'aider les pays en développement partenaires à collaborer avec le secteur privé dans le domaine du plaidoyer et des partenariats pour l'éducation.
4. *L'affinement de la collaboration avec le secteur privé dans les processus nationaux*
 En 2018 et 2019, l'accent sera mis sur 1) l'analyse du rôle du secteur privé dans le dialogue sur les politiques du secteur ; 2) l'évaluation du besoin en matière de capacités de surveillance règlementaire à l'échelon national, et de rôles de façonnement du marché afin d'encourager les contributions du secteur privé ; 3) consultations visant à confirmer que le GPE présente bien un avantage comparatif capable de renforcer la valeur ajoutée apportée par le secteur privé.

Étape 7 : *Stratégie relative à la collaboration avec les fondations*

À l'égal que pour l'étape 6, le principal livrable sera une stratégie intégrale régissant les rapports de collaboration entre le GPE et les fondations dans le cadre de buts et valeurs partagés. Ces activités spécifiques comprennent :

1. *La création du groupe constitutif des fondations*
 Des réunions seront régulièrement organisées avec le groupe constitutif du Conseil, y compris des communications et mises à jour relatives aux travaux du GPE, ainsi que des discussions d'ordre stratégique concernant les manières d'élargir et renforcer les travaux, la représentation et la coordination du groupe constitutif.
2. *Renforcer la collaboration avec les fondations dans le cadre des processus de gouvernance du GPE*
 Les fondations seront appelées à jouer un rôle plus actif au sein des processus de gouvernance du GPE, au moyen de la participation aux sous-comités du Conseil en assumant la présidence de certains de ceux-ci.
3. *Renforcer les rapports stratégiques avec certaines fondations partenaires clés*.
 À partir du mois de mars, plusieurs relations de vieille date ou plus récentes seront renforcées et notamment avec la Fondation Bill & Melinda Gates, MasterCard, la fondation LEGO, Comic Relief, Dubai Cares, Education Above All et la Clara Lionel Foundation. Ces relations apporteront de nouvelles perspectives à la définition de politiques, aux activités de plaidoyer, et aux modalités de programmation.
4. *L'élaboration d'une plateforme facilitant l'échange des connaissances et des apprentissages*
 D'ici le mois d'octobre/novembre, des cas d'études, des directives, et des activités de diffusion des connaissances seront élaborées concernant les bonnes pratiques en matière de collaboration avec les fondations dans le domaine de l'éducation afin d'aider les pays en développement partenaires à collaborer avec les fondations dans le domaine du plaidoyer et des partenariats pour l'éducation.